

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-Présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Anne BERRIAT
Loïc BLONDIAUX
Cécile GALLIEN
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET
Caroline WERKOFF

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.
La présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet de nouvelle usine de batteries électriques dans les Hauts-de-France ou en Normandie ou en Centre Val-de-Loire (Verkor et RTE)**

Personnes présentes : Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :

- Verkor :
 - o Benoît LEMAIGNAN, CEO
 - o Sylvain PAINEAU, CSO, responsable de la stratégie et des partenariats
 - o Julien PORTALES, responsable Santé-Sécurité-Environnement
- Réseau Transport d'Electricité (RTE) :
 - o François RICHARD, Groupe Concertation
- Renault Group :
 - o Fabienne MARTIN-LECUYER, Industrie
 - o Benoît COUCAUD, Affaires publiques

Le 26 novembre 2020, Verkor et RTE ont saisi la CNDP à propos d'un projet de construction d'une usine de production de batteries électriques (« gigafactory »). Trois sites sont actuellement à l'étude (Hauts-de-France, Normandie et Centre Val-de-Loire) et sont compris dans la saisine du responsable du projet. Les responsables de Verkor présentent les critères de choix de ces trois sites, précisant que ce choix sera fait avant la fin de l'année. Il présente rapidement le contexte territorial et les caractéristiques techniques connues du projet.

Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade. Il précise enfin les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre Commissaires et les intervenant.e.s ont porté sur :

- La transparence des informations relatives aux conditions environnementales et sociales d'approvisionnement de l'usine de production ;
- Les attentes des responsables de projet quant à la procédure participative ;
- Le calendrier et les modalités de choix du site avant l'ouverture de la procédure participative.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Jean-Luc RENAUD garant de la concertation préalable.

II. DEMANDES DE DÉSIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de construction d'un transport par câble entre Bordeaux et Lormont (Bordeaux Métropole)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marianne AZZARIO garante de la concertation préalable sur le projet de nouveau téléphérique porté par Bordeaux Métropole.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PRÉALABLES

• **Projet de parc éolien en mer Centre Manche (DGEC)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) :
 - Daphné BORET, adjointe à la Cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines
 - Sophie MOURLON, directrice de l'énergie
 - RTE :
 - Michael ALEX, responsable ingénierie du projet de raccordement
 - Pierre CECCATO, responsable concertation du projet de raccordement
 - Gro DE SAINT-MARTIN, directrice du programme développement des raccordements offshore
 - Sandrine VALADEAU, directrice du projet raccordement
 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (DREAL)
 - Damien LEVALLOIS, directeur de projet
 - Arnaud FORGAR, adjoint au directeur de projet
 - CNDP: Dominique PACORY et Jean TRARIEUX, garants

Le 6 octobre, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de trois garants, Dominique PACORY, Jean TRARIEUX et Laurent PAVARD.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- La distribution large en boîtes aux lettres d'un dépliant 5 volets avec cartes T, une communication via la presse (communiqué et conférence) et les réseaux sociaux, un kit de communication à destination de relais locaux de la concertation, du tractage sur les marchés, un envoi du dossier de concertation à plusieurs acteurs du territoire

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- un site Internet mettant à la disposition du public le dossier de concertation et diverses études, et permettant au public de poser ses questions et faire part de son avis : <https://www.eoliennesenmer.fr>
- 10 débats mobiles, 2 réunions d'ouverture, plusieurs événements thématiques, plusieurs événements dans les universités de Rouen, de Caen, du Havre et dans une Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction à Caen (ESITC), un colloque « Environnement » à la Cité de la Mer à Cherbourg ainsi que des visites de chantiers (travaux de raccordement) et des actions de sensibilisation (fresque du Climat, etc.).

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- le choix des zones de débats mobiles,
- l'intégration des enjeux de planification du développement de parcs éoliens en mer dans la concertation, enjeux identifiés lors du débat public sur l'AO4 ;
- la conciliation du calendrier de la concertation avec la campagne électorale des législatives ;
- l'éventuelle adaptation des modalités aux risques de conflictualité du projet,
- l'intégration dans la concertation des décisions à venir concernant la fiscalité et le droit social applicables à ces projets en dehors des eaux territoriales.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- L'intelligibilité du dossier de concertation et la nécessité de rédiger une synthèse accessible et compréhensible par toute personne ;
- La nécessité de prévoir des temps de débats spécifiques pour le monde de la pêche et plus généralement les usagers et usagères de la mer ;
- L'articulation entre cette concertation et la procédure de sélection du candidat à la réalisation du projet dit A04 ;
- la nécessité que la concertation permette de réellement débattre de l'opportunité, des alternatives et des caractéristiques du projet de parc éolien envisagé.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation doit être complété par une synthèse aisément compréhensible du public. Elle décide que les modalités de participation proposées par le responsable du projet soient complétées d'évènements permettant de débattre du contenu du cahier des charges de l'appel d'offres et des usages en mer, en particulier les enjeux de la pêche et du trafic maritime.

La concertation préalable se déroulera du 3 janvier au 7 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : <https://www.eoliennesenmer.fr>

- **Projet d'aménagement de la RN2 entre Laon à Avesnes-sur-Helpe (DGITM et DREAL Hauts-de-France)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : DREAL Hauts-de-France :
 - o Claire CAFFIN, adjointe à la cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage
 - o Stéphane DEHART, responsable d'opérations
 - o Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures
 - o Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures
 - o Virginie MAIREY-POTIER, directrice adjointe
- Garants CNDP : Régis GUYOT et Jean-Raymond WATTIEZ

Le 2 juin 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Régis GUYOT et Jean-Raymond WATTIEZ.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- la communication s'appuiera entre autres sur les 33 communes et les 4 intercommunalités directement concernées par le projet. Des panneaux d'informations sont prévus le long de la RN2, un boîtage de la plaquette de synthèse avec une carte T est prévu dans toutes les boîtes aux lettres des villes concernées (50 000 exemplaires), ainsi qu'une communication via la presse et Facebook.

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- des permanences itinérantes avec le « véhicule RN2 » qui stationnera devant les mairies, établissements scolaires, centres commerciaux et marchés. Deux réunions publiques générales, 3 réunions locales et thématiques, ainsi que 2 ateliers sur les enjeux de contournement

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- les modalités d'information et de participation du public sur l'éventuelle phase de travaux si l'opportunité du projet est confirmée par le maître d'ouvrage ;
- la possibilité de débattre dans le cadre de la concertation des mesures d'évitement des impacts sur la biodiversité envisagées.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur la qualité du travail entre les garants et la DREAL. Il a été rappelé que les modalités d'information et de participation du public durant les travaux pourront être définies dans le cadre de la concertation continue qui suivra la concertation préalable.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 10 janvier au 25 mars 2022. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : www.rn2.fr

- **Projet de création d'autoroute entre Poitiers et Limoges (DGITM et DREAL Nouvelle-Aquitaine)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine :
 - Michel DUZELIER, chef du service déplacement infrastructures et transports
 - Philippe LANDAIS, chef du département routier site de Poitiers
 - o Direction Générale des Infrastructures de Transports et de la Mer (DGITM) :
 - Michel HERSEMUL, sous-directeur de l'aménagement du réseau routier national
 - Elryck JOSSET, chargé de pilotage de projets

- Jean-Baptiste LIENHART, chef du bureau de l'animation et du pilotage des projets routiers
 - Assistant du responsable de projet (assistance à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») : Jean VEYRAT, société Francom
- Garant et garant CNDP : Kasia CZORA, Sylvie HAUDEBOURG et Daniel VAZELLE

Le 1^{er} septembre 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de garant.e.s.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- le boîtage du dépliant dans les 63 communes, affichages, panneaux grand format en bordure de la RN147, annonces dans la presse et radios locales, sur les réseaux sociaux et des kits de communication numérique à relayer par des acteurs locaux

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 2 assemblées de territoire, 2 réunions publiques, 5 ateliers thématiques, 5 permanences d'information, 2 amphi-débats avec le monde étudiant, ainsi qu'une émission spéciale sur France Bleu. Afin de toucher aussi un public qui ne se déplace pas spontanément en réunion publique ou atelier, 5 débats avec le public sont prévus dans des lieux diversifiés.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Le positionnement des acteurs politiques et leur place dans cette concertation ;
- L'inclusion des publics les plus éloignés, et les modalités de débats mobiles envisagées à cette fin.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur l'importance de questionner à nouveau l'opportunité du projet, c'est-à-dire les objectifs réellement poursuivis et d'identifier les positions des différents acteurs.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 4 janvier au 20 mars 2022. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : www.autoroute.poitiers-limoges.fr

II. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parc éolien au large de la Nouvelle Aquitaine (DGEC et RTE)**

Intervenant : Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public.

La Commission nationale a décidé d'un débat public, en cours depuis le 30 septembre 2021. Le président de l'équipe responsable du débat présente un état d'avancement du débat

public suite à la demande présentée par la ministre en charge de la Transition écologique que le périmètre et le calendrier du débat soient élargis. Le président de la commission particulière rappelle que cet élargissement de la zone d'étude pour l'implantation d'un éventuel parc éolien est une proposition présentée par le Ministère au regard des premiers enseignements du débat public qui ont souligné que la zone initialement mise en débat était beaucoup trop restreinte.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de la prolongation du débat public jusqu'au 28 février 2022 et demande que soit présenté avant le 15 décembre un dossier complémentaire présentant les caractéristiques de la nouvelle zone soumise au débat public.

- **Projet de parc éolien au large de la Méditerranée (DGEC et RTE)**

La Commission nationale a décidé d'un débat public, terminé depuis le 31 octobre 2021.

Sur demande du président de la Commission particulière qui souligne que les impacts de la crise sanitaire et la demande de l'État que le débat public soit reporté après les élections régionales ont eu pour conséquence une mobilisation particulièrement longue des membres de la Commission particulière. Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de la majoration du plafond des membres de l'équipe responsable du débat.

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault (Ciments Calcia)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Ciments Calcia :
 - o Jean-François BRICAUD, directeur performances et développement industriels
 - o Bruno MANIVET, directeur Usine Airvault
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Néorama : Diane BEUCARD, directrice
- Garante et garant CNDP : Emmanuelle CREPEAU et Claude RENO

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 22 septembre 2021. La garante et le garant ont publié leur bilan de la concertation un mois plus tard, comprenant des demandes de précisions et des recommandations. Le responsable du projet a rendu publics les enseignements qu'il tirait de la concertation le 16 novembre 2021, en réponse au bilan des garant.e.s. L'ensemble de ces documents est publié sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP. Le bilan des garant.e.s intègre une synthèse page 2.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable de façon chiffrée. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponible dans le document « Mémoire en réponse au bilan des garant.e.s ».

Le garant et la garante donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable du projet et posent des questions complémentaires.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse du responsable du projet et désigne Claude RENOUEUX garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

L'avis de la Commission sur le « Mémoire en réponse au bilan des garant.e.s » :

- souligne l'absence de réponses faites par le responsable du projet sur les questions du public portant sur la déconstruction des équipements actuels et les enjeux de santé
- recommande que le responsable du projet mette à disposition du public l'étude épidémiologique CIME 4 évoquée dans son document de réponse, en l'accompagnant d'une synthèse facilement accessible et compréhensible pour le public



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DGITM : Direction générale des infrastructures de transport et de la mer

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

MO : Maître d'ouvrage

RTE – Réseau Transport d'Electricité